

## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** **PREFECTURE DU VAL-D'OISE**

### **PROJET DE REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DE LA COMMUNE D'ARGENTEUIL APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL DU 10 FEVRIER 2010**

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2013, la directrice départementale des territoires du Val-d'Oise a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique **du lundi 14 octobre au mercredi 20 novembre 2013 inclus**, sur le projet de révision du plan de prévention des risques de mouvements de terrain de la commune d'Argenteuil approuvé le 10 février 2010. Cette révision se traduit par l'élaboration de deux plans de prévention des risques de mouvements de terrain dus :

1. Au retrait-gonflement des sols argileux et au glissement de terrain,
2. A l'affaissement ou l'effondrement lié aux anciennes carrières souterraines, la dissolution du gypse et la présence de remblais.

Les plans de prévention des risques de mouvements de terrain sont élaborés et mis en œuvre par l'État représenté par le préfet du Val-d'Oise, en application de l'article R562-2 du code de l'environnement.

Par ordonnance en date du 24 juin 2013, le président du tribunal administratif de Cergy a désigné :

- Monsieur Claude ANDRY, commissaire enquêteur pour diligenter cette enquête publique.
- Monsieur Fabrice LEVASSEUR, commissaire enquêteur suppléant, en cas d'empêchement de M. ANDRY.

L'enquête publique aura lieu exclusivement à la **mairie principale d'ARGENTEUIL, siège de l'enquête** : Hôtel de Ville – 12,14, boulevard Léon Feix – 95100 ARGENTEUIL, ouverte au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h.

Monsieur ANDRY assurera les permanences suivantes :

- Le lundi 14 octobre 2013 de 9h à 12h,
- Le mardi 22 octobre 2013 de 16h à 19h,
- Le mercredi 30 octobre 2013 de 9h à 12h,
- Le jeudi 7 novembre 2013 de 16h à 19h,
- Le samedi 16 novembre 2013 de 9h à 12h.

Le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture au public des bureaux de la mairie concernée et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet. Il pourra également adresser ses observations par écrit, à l'attention exclusive de Monsieur Claude Andry en Mairie d'Argenteuil, siège de l'enquête.

Le présent avis est publié par les soins du préfet du Val-d'Oise et en caractères apparents, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux diffusés dans le département du Val-d'Oise. Le même avis sera affiché en mairie d'Argenteuil au moins 15 jours avant le début de l'enquête, soit le 28 septembre 2013 et devra le rester jusqu'à la fin de celle-ci, soit le 20 novembre 2013 inclus. Il sera publié sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise ([www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)) et publié au registre des actes administratifs de l'État dans le département du Val-d'Oise.